

Le coup de poing de la Cour suprême

COMMERCE En déclarant illégaux une partie des droits de douane décrétés depuis un an, la plus haute autorité judiciaire des Etats-Unis a mis hier un coup d'arrêt à la politique du président américain. Mais Donald Trump annonce qu'il va contourner sa décision

BORIS BUSSLINGER, WASHINGTON

Coup de tonnerre: la Cour suprême a statué ce vendredi que la loi de 1977 invoquée par Donald Trump (International Emergency Economic Powers Act, IEEPA) l'année dernière afin d'imposer des droits de douane n'avait pas été utilisée à bon escient. Selon le jugement rendu ce jour, le président américain ne peut justifier l'instauration de droits de douane par la nécessité d'une «urgence économique».

Cette décision concerne les droits de douane présentés comme «réciproques» par Donald Trump mais pas ceux appliqués à des secteurs d'activités particuliers, comme l'automobile ou l'acier et l'aluminium. Cependant, ses effets pourraient être considérables. D'après les dernières estimations, le gouvernement américain a collecté environ 200 milliards de dollars de droits de douane aux importateurs depuis le début de l'année dernière... qu'il pourrait devoir rembourser – du moins en partie.

Une possible crise institutionnelle à l'horizon

Le républicain est le premier président à invoquer l'IEEPA, qui n'était à l'origine destinée qu'à être utilisée en cas d'urgence nationale. Les tribunaux inférieurs ont estimé qu'il avait outrepassé ses pouvoirs. La Cour suprême leur donne raison. C'est un séisme. D'autant que l'institution penche très largement du côté républicain. Avec une majorité conservatrice de six contre trois qui comprend trois juges nommés par Donald Trump, l'institution avait jusqu'ici plutôt statué en faveur du président. Notamment concernant des mesures drastiques sur l'immigration, le licenciement de certains fonctionnaires ou encore le démantèlement du Ministère de l'éducation. Elle donne aujourd'hui tort au locataire du Bureau ovale.

Dans l'après-midi, ce dernier a cependant annoncé qu'il ne changerait pas de cap, que les droits de



Donald Trump lors de la conférence de presse donnée le 20 février 2026 à la Maison-Blanche. (MANDEL NGAN/AFP)

douane resteraient en place sous d'autres justifications juridiques et qu'il pouvait «faire ce qu'il voulait» se chargerait de libérer des places de travail.

Les milliards de dollars ainsi engrangés devaient, selon Donald Trump, permettre des mesures «sociales». Comme verser de l'aide aux paysans américains (dont l'activité a été fortement touchée par les droits de douane eux-mêmes). Ou attribuer un dividende de 2000 dollars à toute la population «en fin d'année» – c'est-à-dire juste avant les élections de mi-mandat.

Théoriquement, bien que la plupart des économistes de renom se soient élevés contre ces conclusions, les milliards encaissés de la

sorte – couplés à des coupes massives dans le secteur de la santé – devaient permettre de compenser les pertes suscitées par les baisses d'impôt pour les plus riches Américains. Les droits de douane avaient jusqu'ici eu un impact ambivalent aux Etats-Unis: les producteurs d'acier bénéficient par exemple du renchérissement des importations du matériau. Beaucoup d'entreprises gagnent et perdent à la fois. Tandis que certains secteurs sont uniquement perdants. Les Etats-Unis importent ainsi près de 100% du thé et du café consommés dans le pays. La politique des droits de douane s'est cependant fait beaucoup d'ennemis ces derniers temps.

En octobre, la très conservatrice Association américaine des éleveurs de bovins dénonçait la conjonction des droits de douane réciproques, qui limitent ses ventes à l'étranger, et de l'inflation, qui fait baisser son chiffre d'affaires domestique.

«Une victoire pour les consommateurs» Certains républicains, comme la sénatrice de l'Alaska Lisa Murkowski, se sont joints aux démocrates dans une lettre appelant la Cour à reconnaître une usurpation du pouvoir présidentiel. Et la Chambre de commerce américaine a appelé le Congrès à «rétablir son rôle constitution-

nel en matière de fixation des droits de douane». Ce vendredi, un rapport du Département de l'économie révélait par ailleurs que le déficit commercial des marchandises – que Donald Trump avait promis de réduire – avait atteint un niveau record. Tandis que le secteur manufacturier, que le président avait promis de relancer, continuait de perdre des emplois.

Avec sa majorité conservatrice, l'institution avait jusqu'ici plutôt statué en faveur du président. Elle lui donne aujourd'hui tort

La décision de la Cour suprême a donc réjoui nombre d'acteurs. La fédération nationale de vente de détail américaine (National Retail Federation) a salué une décision qui «apporte une certitude indispensable aux entreprises et aux fabricants américains». Alors que le leader des démocrates au Sénat, Chuck Schumer (New York), a célébré une «victoire pour le portefeuille des consommateurs».

Dans l'après-midi, un Donald Trump visiblement énervé a toutefois annoncé qu'il comptait s'asseoir sur le jugement. «Les juges qui ont voté contre les droits de douane sont une honte pour notre nation, a déclaré le président des Etats-Unis. Ce sont des imbéciles antipatriotiques. Notre Cour est influencée par des intérêts étrangers. La bonne nouvelle, c'est qu'il existe des méthodes encore plus efficaces que les tarifs de l'IEEPA.» Il a conclu en annonçant qu'il imposait immédiatement 10% de droits de douane supplémentaires «sur ceux déjà en vigueur» à l'ensemble de la planète. ■

A Berne, on préfère ne pas se réjouir trop vite

SUISSE La décision de la Cour suprême rebat les cartes de la guerre commerciale engagée par Donald Trump en 2025 avec ses taxes douanières. Pour l'heure, les partis suisses s'en félicitent mais demeurent prudents face à un président américain toujours imprévisible

YAN PAUCHARD ET FANNY SCUDERI, BERNE

La Berne fédérale était en ébullition ce vendredi soir après l'annonce de la Cour suprême américaine, qui juge illégaux une grande partie des droits de douane imposés par Donald Trump. Ce nouvel épisode d'un feuilleton qui a électrisé la politique suisse tout au long de l'année 2025 ne surprend pas le conseiller national centriste Vincent Maitre: «Tous les juristes sérieux prévoyaient une telle décision. Dès le début, l'empressement du Conseil fédéral à négocier une diminution des droits de douane m'a étonné. Heureusement, rien n'est encore signé aujourd'hui.»

Le constat est pour le Genevois sans appel: «C'est la démonstration qu'il ne sert à rien de surréagir à chaque annonce de Donald Trump». Aujourd'hui s'ouvre un nouveau volet, selon lui: «Les entreprises lésées pourraient demander un remboursement ou un dédommagement à l'administration américaine.»

Interrompre ou non les négociations

Une autre Genevoise, la présidente des Vert-e-s Suisse Lisa Mazzone, se montre encore plus critique envers le gouvernement: «La Suisse doit immédiatement suspendre ses négociations pour un deal avec Trump. Toute autre décision serait un nouvel auto-

goal.» Elle estime, qu'avec le recul, cette décision de la Cour suprême jette «un éclairage pathétique sur ce voyage où des entrepreneurs suisses sont allés couvrir d'or Donald Trump, avec l'assentiment du Conseil fédéral».

Un avis que ne partage pas le conseiller national UDC Nicolas Kolly. Aux yeux du Fribourgeois, «il faut maintenir les négociations avec le gouvernement américain, tout en adaptant les termes de l'accord, car l'objectif est la stabilisation de nos relations avec les Etats-Unis». Il estime que le jugement du jour

«Donald Trump va-t-il respecter l'Etat de droit ou trouver une base légale bancaire pour continuer d'imposer ces droits de douane?»

SAMUEL BENDAHAN, CHEF DU GROUPE SOCIALISTE AUX CHAMBRES

est «une bonne nouvelle», mais «qu'il demeure beaucoup d'incertitudes». «L'année passée, nous avons réussi à nouer le contact avec Donald Trump et son équipe, ce ne peut être que positif pour la suite», conclut Nicolas Kolly, qui appelle à «rester dans le dialogue, pas dans la confrontation».

De son côté, le chef du groupe socialiste aux Chambres, le conseiller national Samuel Bendahan se montre prudent, même s'il s'étonne que pour une fois l'ultraconservatrice Cour suprême américaine joue son rôle de contre-pouvoir. «Il est difficile pour l'heure de mesurer toutes les implications. Surtout, Donald Trump va-t-il respecter l'Etat de droit qu'il méprise ou trouver une base légale bancaire pour continuer d'imposer ces droits de douane?» s'interroge le Vaudois.

Dans tous les cas, pour l'élu, l'annonce du jour ne change pas la donne pour la Suisse. «Le Conseil fédéral, comme il aurait dû le faire dès le début, doit cesser de vouloir faire des concessions à Trump, et nous ne devons rien lâcher, que ce soit sur la taxation des GAFAs [les géants américains de la technologie, ndlr] ou l'importation de poulet chloré. Car quand on donne quelque chose à Donald Trump, on ne reçoit rien en retour.»

La retenue est également de mise pour le chef de groupe PLR Damien Cottier. «Sur le fond, c'est une décision plutôt positive, mais il faut rester prudent sur ses conséquences», juge le Neuchâtelois, également président de l'association parlementaire Suisse-Etats-Unis. Car le président américain pourrait avoir un plan B, ou chercher d'autres ressources juridiques sur lesquelles appuyer sa politique douanière: «Il ne faut pas avoir l'impression que tout est réglé, mais évidemment que cela va dans un sens positif.» La décision de la Cour suprême constitue «un bon signal pour le fonctionnement des institutions aux Etats-Unis», relève-t-il, montrant qu'«un contre-pouvoir a fonctionné». ■

RÉACTIONS

Les milieux économiques suisses en demande de stabilité

C'est un revers pour Donald Trump qui a des conséquences directes pour la Suisse. «Du point de vue de l'industrie exportatrice suisse, c'est une bonne décision», estime Swissmem. L'organisation faïtière de l'industrie des machines, des équipements et des métaux chiffre à 18% la chute des exportations de son secteur à destination des Etats-Unis en 2025.

Pour Sciencesindustries (faïtière des industries de la pharma et de la chimie) également, l'avis de la plus haute juridiction américaine «envoie un signal fort en faveur de l'Etat de droit et de la fiabilité du commerce international.»

«Un des points positifs, c'est que cette décision de la Cour suprême montre que l'Etat de droit et la séparation des pouvoirs fonctionnent toujours aux Etats-Unis. Elle signifie que les taxes douanières supplémentaires payées depuis le 2 avril [2025] n'ont pas de base légale», réagit Rahul Sahgal, directeur général de la Chambre de commerce suisse-américaine. «Ma compréhension, c'est que son effet est immédiat, les autorités américaines n'ont donc plus le droit de prélever ces taxes, mais c'est un document de 170 pages, donc il faudra un peu de temps pour en comprendre tous les tenants et aboutissants», poursuit Rahul Sahgal. Pour les entreprises suisses se pose notamment la question du remboursement des taxes indûment perçues, point sur lequel la Cour suprême n'a pas clairement tranché. Cette décision génère également de nouvelles incertitudes, puisque l'administration américaine a déjà fait savoir qu'elle comptait s'appuyer sur d'autres textes pour justifier ses taxes douanières.

Ces différents acteurs économiques suisses appellent néanmoins Berne à poursuivre les discussions commerciales avec Washington pour, selon les termes de Swissmem, trouver un accord «juridiquement sûr». Après la déclaration d'intention de novembre, qui a permis de baisser les droits de douane à 15%, les autorités américaines ont fixé une échéance au 31 mars pour trouver un accord en bonne et due forme. ■

ALINE BASSIN ET ÉTIENNE MEYER-VACHERAND